

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 29 mai 2009
(convocation du 15 mai 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 10
M. HERITIE Michel à M. SOUBABERE Pierre
M. PUJOL Patrick à M. SEUROT Bernard à partir de 11 h 50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
M. BONNIN J. Jacques à Mme BONNEFOY Christine jusqu'à 10 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme. DELATTRE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 40
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU J.Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11 h 40
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30

M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHaire Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Yohan
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à Mme. PIAZZA Arielle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. MOGA Alain
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10 h 15
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 45
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 50
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Installation de l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois Construction
Ameublement (FCBA) - Subvention d'équipement de la Communauté Urbaine -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Centre Technique du Bois devenu Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA) en 1983 appartient au réseau des Centres Techniques Industriels issus de la loi du 22 juillet 1948 qui regroupe 39 établissements et laboratoires et emploie 4000 personnes au service de multiples secteurs industriels.

Il faut rappeler que, dans le début des années 80, la Communauté Urbaine a assuré le pilotage du dossier d'installation des premiers bâtiments du CTBA à Bordeaux, en partenariat avec le Conseil Général de la Gironde et le Conseil Régional d'Aquitaine. Par la suite, dans les années 90, lors des extensions de bâtiments, la Région a pris le relais du rôle joué par la Communauté Urbaine. Ce dispositif constitue une réponse originale quant aux moyens à mettre en œuvre, pour aider les PMI françaises à intégrer les mutations technologiques indispensables au maintien de leur compétitivité.

L'Institut Technologique FCBA (Forêt, Cellulose, Bois – Construction, Ameublement) résulte de la fusion, en 2007, du Centre Technique du Bois et de l'Ameublement et de l'Association Forêt Cellulose (AFOCEL). Il fonctionne avec 340 personnes (équipes de laborantins, d'ingénieurs, de techniciens et de chercheurs).

Cette fusion permet aux secteurs forêt, pâte, bois et ameublement de disposer d'un outil positionné sur l'amélioration des synergies entre les différents maillons de la filière. L'un des objectifs de l'Institut est de se doter d'une organisation axée vers plus d'innovation, de synergie et offrant de meilleurs services afin de relever les défis des entreprises de la filière. Ainsi, le FCBA couvre l'ensemble des secteurs forêt, bois, pâte, ameublement et, conformément aux orientations d'origine, il s'exerce à promouvoir le progrès technique dans le traitement du bois, et à participer à l'amélioration du rendement ainsi qu'à la garantie de la qualité du bois dans l'industrie.

Dans le cadre d'un plan de renforcement des installations existantes et d'amplification des compétences bois matériaux et construction en Aquitaine ainsi que dans l'axe du développement du Pôle de compétitivité Pin Maritime du Futur, la direction du Centre Technique du Bois et de l'Ameublement et de l'AFOCEL avait envisagé, dès 2004- 2006, de regrouper certaines activités sur le site de Bordeaux et d'autres sur celui de Pierroton.

1- Le projet d'investissement du FCBA sur les Allées de Boutaut se présente comme suit :

Il s'agit, de procéder, sur le site des Allées de Boutaut à Bordeaux :

- à l'extension de la capacité de laboratoires existants et de la réinstallation du laboratoire de séchage actuellement à Paris :

- du transfert du laboratoire de biotechnologie d'Elançon et de celui de Moulis en Médoc sur le futur site de Cestas - Pierroton . Ce regroupement permettra de développer et de rapprocher le Laboratoire de biotechnologie de FCBA (embryogénèse) des équipes de l'INRA (génétique) notamment sur les aspects pins maritimes communs, et de créer les synergies de connaissances.

Les thèmes de recherche et de collaboration concerteront l'amélioration génétique et biotechnologique dont celle du pin maritime à travers une gestion durable et une production intensive, avec une évaluation prospective des ressources bois de la région.

2- Le programme des investissements sur les Allées de Boutaut pour lesquels il est fait appel à Communauté Urbaine, concerne le développement des activités suivantes :

- Construction sur un terrain adjacent au CTBA d'une superficie de 12 000 m², d'un bâtiment de 1500 m²,
- Amélioration de l'activité de séchage,
- Développement de l'activité feu avec la mise en réaction au feu (SBI) et investissement partiel en résistance au feu,
- Remise à niveau des chambres acoustiques (menuiseries, sols et murs) et amélioration de la productivité au niveau des manutentions,
- Création d'unités pilotes de bioléothermie, durabilité, bois polymères et process panneaux,
- Mise en place de plateformes constructives démonstratives permettant de réaliser des économies d'énergie, de valider *in situ* les performances thermiques et acoustiques vertical et horizontal, et la qualité de l'air de composants construction.

3- Les résultats attendus par le projet d'investissement sont les suivants :

- Faire évoluer les essences forestières, notamment le pin maritime, ainsi que les méthodes sylvicoles grâce aux moyens de la biotechnologie en vue d'une production durable répondant aux objectifs du Grenelle de l'Environnement et faisant progresser la production de bois française de 12 Mm³ en 2012 à 20 Mm³ en 2020.

- Développer l'utilisation du bois dans les produits de consommation courants (emballage, palettes, etc...) et dans les produits de construction (construction en bois, éléments de structure et d'ossature, menuiseries et revêtement de sols et murs en répondant aux exigences du Grenelle de l'Environnement et aux besoins à échéance 2030 de produits industriels aux performances et dimensions attestées.

- Poursuivre l'effort de concentration, en Région Aquitaine, de moyens modernes et efficaces de recherche et de transfert technologique en liaison avec les partenaires scientifiques et avec les industriels notamment dans le cadre du pôle de compétitivité industriel Pin Maritime du Futur dont l'Institut FCBA est un acteur mobilisé.

Le programme total des travaux de construction et d'équipement prévus de 2008 à 2011 sur les deux sites de Pierroton et des Allées de Boutaut à Bordeaux s'élève à 9 570 000 € T.T.C, conformément au tableau n°1 ci-après.

- Tableau n°1 : Plan de financement global des travaux d'extension du FCBA sur les sites de Bordeaux et Pierroton.

Dépenses	€ T.T.C	Recettes	€ T.T.C
Acquisition du terrain	1 200 000	Etat	1 000 000
Construction bâtiments	4 780 000	Région	2 430 000
Mobilier	3 590 000	Département	350 000
		CUB	350 000
		FEDER	2 750 000
		Mairie de Bordeaux	350 000
		Autofinancement	2 340 000
TOTAL	9 570 000	TOTAL	9 570 000

Le FCBA sollicite la participation de la Communauté Urbaine à hauteur de 350 000 € sur la partie du programme des travaux d'aménagement des Allées de Boutaut s'élevant à 5 810 000 € T.T.C, conformément au tableau ci-après n°2.

-Tableau n°2 : Plan de financement des travaux d'extension du FCBA sur le site de Bordeaux (travaux prévus de 2008 à 2011)

Dépenses	€ T.T.C	Recettes	€ T.T.C
Achat de terrain	1 000 000	Etat	900 000
Equipement et construction acoustique	1 500 000	CRA	1 320 000
Equipement et construction plate-forme (énergie thermique)	800 000	FEDER	1 875 000
		FCBA (autofinancement)	1 365 000
		CUB	350 000
Equipement autoclave	120 000		
Equipement panneaux bois polymères	760 000		
Equipement et construction séchage	1 190 000		
Equipement sismique	210 000		
Equipement feu	230 000		
TOTAL	5 810 000	TOTAL	5 810 000

Il est entendu dans le cadre du programme du CPER 2007-2013, la Région prend en charge les frais et la participation de la Communauté Urbaine ne portera que sur le programme hors CPER 2007 -2013 d'acquisitions foncières et d'études de construction prévu pour la seule année 2009, pour un montant T.T.C de 1 250 000 € , conformément au tableau n°3 ci-après et à la convention ci-annexée.

Tableau n°3 : programme 2009 d'acquisitions immobilières et d'études FCBA hors CPER 2007-2013

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Acquisitions immobilières	1 000 000	Etat	950 000
Etudes de construction	250 000	CUB	350 000
TOTAL	1 250 000	TOTAL	1 250 000

Le Conseil Régional qui s'est montré favorable au financement des travaux FCBA sur la totalité des travaux d'équipement et de construction de Pierrotin et de Bordeaux prévus par le CPER 2007-2013 a décidé de sa participation sur la totalité des travaux des sites de Bordeaux et de Pierrotin lors de sa commission permanente du 24 novembre 2008.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** le versement, par la Communauté Urbaine d'une subvention d'équipement de 350 000 €, au profit du FCBA relative pour le financement des acquisitions foncières et des études de construction à réaliser sur le site des Allées de Boutaut, d'un montant prévisionnel de 1 250 000 € T.T.C ,
- **AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention d'équipement communautaire.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours : chapitre 204, article 2042 , fonction 900, CRB D100, code DA.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mai 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2009

M. JEAN-JACQUES BENOIT